



Commune de VANDŒUVRES

Dans sa séance du **19 janvier 2015**, le conseil municipal a pris la délibération suivante :

Proposition du Maire relative à l'adoption d'un crédit d'engagement et les moyens de le couvrir - Crédit de 1'150'000 F destiné à l'acquisition de la parcelle N° 1176, feuille 39 de la commune de Vandœuvres, propriété de Madame Françoise GARDY et de Monsieur Fernand GARDY

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE

D'acquérir la parcelle, propriété de Madame Françoise et Monsieur Fernand GARDY, N° 1176, feuille 39, du plan cadastral de la Commune de Vandœuvres, représentant une superficie totale de 2 124 mètres carrés ;

Parcelle vendue avec toutes ses parties intégrantes et accessoires, sans exception ni réserve, désignés comme suit :

N° 1434	Bâtiment	253 mètres carrés
N° 1435	Bâtiment	7 mètres carrés
N° 1747	Hangar	335 mètres carrés
N° 186	Habitation à un seul logement	129 mètres carrés
N° 695	Bâtiment	43 mètres carrés

D'ouvrir un crédit de 1'150'000 F afin d'acquérir la parcelle susmentionnée (frais notariés, honoraires de géomètres non compris).

Ce crédit sera intégré au coût des travaux.

De charger le Maire et l'un(e) des Adjoint(e)s de passer les actes authentiques concernant cette acquisition.

Vu le caractère d'utilité publique de cette acquisition, de solliciter le Conseil d'Etat, afin que la Commune soit exonérée des droits de mutation relatifs à cette acquisition.

Ce crédit est couvert par les moyens financiers de la commune et ne nécessite pas de recours à l'emprunt.

Le texte complet des délibérations, et les plans d'affectation du sol peuvent être consultés à la mairie de Vandœuvres les lundis, mardis de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 ainsi que les mercredis, jeudis et vendredis de 09h00 à 12h00.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - **Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.**

Le délai pour demander un référendum expire le 9 mars 2015.

Vandœuvres, le 28 janvier 2015

Le Président du conseil municipal
Hervé DESPLAND

